

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MIJOUX

Nombre de membres

- Afférents au Conseil : 11

- en exercice : 11

- qui ont pris part à
la délibération : 10

pouvoirs : 1

Date de la convocation : 17.02.2023

Date d'affichage : 28.02.2023

*Séance du 23.02.2023***01247.2023.2.3***L'an deux mil vingt-trois, le 23 Février à 19 heures*

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué,
S'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Madame Martine
VIALLET, Maire.*

Présents : Tous les membres en exercice,Absent : C. GROSGURIN a donné pouvoir à JF JOLY

Madame Joelle GRANDCLEMNT a été élue Secrétaire de séance,
conformément à l'Article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N° 5.2023 : OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2022

Madame le Maire a soumis au Conseil Municipal, qui l'a approuvé, le compte administratif de l'exercice 2022 relatif au budget principal, elle demande ensuite aux élus de se prononcer sur l'affectation des résultats approuvés de l'exercice 2022 dont les résultats sont les suivants :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022
Constatant que le CA fait apparaître :

Déficit d'investissement :	142 143.81
Excédent de fonctionnement 2022 :	248 586.02
Un excédent reporté de 2021	256 109.30
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	504 695.32
Une part affectée à l'investissement en 2022 de	69 071.66
Résultat d'exploitation au 31.12.2022	435 623.66

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**DECIDE de statuer sur les résultats suivants :**

- Le résultat d'exploitation au 31.12.2022 de 435 623.66€
- Le résultat d'investissement au 31.12.2022 de -142 143.81€
- D'apurer le déficit d'investissement au BP 2023 (I/R1068) **+142 143.81€**

- D'inscrire le Résultat reporté au BP 2023 (F/R-002)	293 479.85€
- D'inscrire le Résultat reporté au BP 2023 (I/D-001)	142 143.81€

Fait et délibéré à MIJOUX, le jour, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

le :

et publication et notification

le :

Pour copie conforme

Le Maire, M. VIALLET